



92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

VOEU

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

N°**42**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 37
Représentés : 9
Absents : 7

Ayant voté pour : 14
Ayant voté contre : 11
Abstentions : 21
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : VŒU DU GROUPE D'OPPOSITION "NOTRE
PARTI C'EST COLOMBES" ET DE MARIE ABITA**

Depuis plusieurs mois, nous sommes alertés sur la situation que vivent de nombreux agents de la ville de Colombes au sein de l'administration communale : décisions imposées sans concertation, manque de reconnaissance professionnelle, pressions ressenties dans l'organisation, harcèlement moral, sexiste ou sexuel, intimidations ou menaces, décisions arbitraires et injustes.

Nous ne pouvons fermer les yeux et rester silencieux face à la gravité des faits.

Par ce vœu, nous tenons tout d'abord à apporter notre total soutien au personnel communal de la ville de Colombes qui souffre de cette situation.

Nous émettons le vœu d'une prise de conscience de la part de la Majorité municipale sur la profonde souffrance et la colère que ressentent de nombreux agents de notre ville.

Nous émettons le vœu que ces méthodes de management du personnel, abusives et injustes, cessent immédiatement.

Nous émettons le vœu d'une meilleure prise en considération des situations de souffrances psychologiques au sein de notre collectivité et exigeons le retour à un climat apaisé, condition préalable indispensable pour que les agents puissent remplir leur mission de service public.

Enfin, nous émettons le vœu d'une meilleure transparence et équité dans l'embauche et la promotion du personnel.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 octobre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 15 octobre 2025

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251009-18663-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.